
Procès-verbal relatant la fête civique célébrée à Étampes en présence du représentant Couturier, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793)

Jean-Pierre Couturier

Citer ce document / Cite this document :

Couturier Jean-Pierre. Procès-verbal relatant la fête civique célébrée à Étampes en présence du représentant Couturier, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 331-332;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39578_t1_0331_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

71 livres tant cuivre qu'étain, le tout provenant de la dépouille de sa ci-devant église. »

Le conseil général de la commune.

(Suivent 9 signatures.)

Autre lettre écrite d'Etampes par le représentant du peuple Couturier, qui envoie la relation de la fête de la Régénération qui a été célébrée dans cette ville le 10, jour de la 1^{re} décade de brumaire.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Couturier (2).

« Étampes, ce 8 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens mes chers collègues,

« Ce serait un chagrin pour le bon patriote Besnard de ne pas voir la relation de la fête de la régénération qui a eu lieu ici, et dont il était le directeur, dans le *Bulletin*; j'ai cru avoir envoyé cette relation à la Convention, mais comme il n'en est pas fait relation, j'en envoie une seconde copie avec d'autant plus de plaisir que les fêtes de décades désorientent les aristocrates aussi bien que les fanatiques, et revivifient l'esprit public abruti par la superstition.

« Les administrateurs du district de Dourdan sont en diligence pour réunir ici la récolte de l'argenterie des églises et la faire purifier. Je les attends et suis impatient de voir la fin de la fonte pour aller revoir mes bons amis de la Montagne, que j'embrasse.

« COUTURIER. »

Procès-verbal (3).

Aujourd'hui, 10^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République.

La ville d'Etampes, voulant donner à la République des preuves de son civisme, a consacré cette décade à célébrer sa régénération révolutionnaire effectuée par les soins du citoyen Couturier, généreux montagnard, représentant du peuple. Elle a voulu prouver aux aristocrates, aux modérés, aux égoïstes que les citoyens sont enfin éclairés sur leurs droits, qu'ils sauront les exercer avec la souveraineté qui les constitue et renverser tous les obstacles qui pourraient leur être encore opposés, et que les citoyens de cette cité sont [prêts] à faire tous les sacrifices qu'il faudra pour affirmer la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République.

L'ordre, la marche et les emblèmes de la

Liberté, de l'Égalité, de l'Unité, de l'Indivisibilité de la République et de l'aristocratie sont dus aux soins du citoyen Besnard, officier municipal.

L'Égalité a été représentée par deux hommes, l'un vêtu tel que l'étaient dans l'ancien régime les sangsues du peuple, enflés d'une naissance produite par le hasard, ou dont la source souvent impure, était blanchie par l'or, et l'autre un vrai sans-culotte, se tenant sous le bras, l'un deux tenant d'une main une bouteille et de l'autre une sébile de bois dans laquelle ils buvaient fraternellement.

La Liberté a été représentée par une citoyenne, vraie républicaine, vêtue de blanc, ornée de rubans tricolores, montée sur un char traîné par des chevaux de luxe, entourée d'arbres naissants de la liberté, couronnée de chêne, ayant un casque sur la tête, une pique à la main surmontée du bonnet de la Liberté.

L'Unité et l'Indivisibilité de la République étaient représentées par un faisceau de piques liés par des rubans tricolores, porté par des citoyens, un groupe posant la main sur le faisceau.

L'aristocrate a été représenté comme réuni avec le fanatisme, par un âne habillé en prêtre, ayant un bonnet carré sur la tête et la secouant de temps à autre, annonçait toute l'amertume qu'il ressentait de confesser l'aristocratie expirante. Cet âne était placé sur une voiture traînée par un cheval anglais, levant encore une tête altière qui annonçait le projet connu et la conduite de l'abbé Maury à Rome pour y confesser les tantes du dernier des tyrans de la France, feu Capet.

Les arbres de la liberté, plantés dans les différentes places et quartiers de la ville, ont été les points de réunion; c'est là où la fraternité et l'unité ont triomphé des ennemis de la République. Un rafraîchissement simple et frugal était déposé au pied de ces arbres.

La marche a commencé à onze heures du matin, un gros détachement de républicains à cheval ayant à la main une branche de chêne garnie de rubans tricolores l'ouvraient. A la suite de cette cavalerie marchait un groupe de citoyens en réquisition, sur quatre de front, se tenant sous le bras en signe d'union et de fraternité, des tambours battant marquaient et animaient la marche.

Ces citoyens étaient suivis d'un groupe d'élèves de la liberté depuis l'âge de 7 ans jusqu'à 12, ayant tous la tête couverte d'un bonnet rouge et à la main une branche de chêne; ces cœurs innocents, jaloux de suivre la réquisition, répétaient continuellement les cris de *Vive la République, la liberté, l'égalité! vive la Montagne!*

Un groupe de citoyennes du même âge vêtues en blanc, symbole de l'innocence, ayant toutes la ceinture tricolore, tenaient une branche de chêne à la main et animaient la marche par des chants patriotiques.

A la suite marchait l'Égalité, suivie d'un groupe de citoyens et citoyennes de tout âge, les citoyennes vêtues de blanc, ceinture tricolore et ornées de branches de chêne, et un nombre considérable de vieillards, portant les signes de la Sensibilité, excités par la joie de se voir libres, et trop près de la fin de leur carrière pour goûter longtemps les douceurs de l'union et de la fraternité.

Un bataillon de la garde nationale marchait

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 216.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 798. Aulard: *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 27.

(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 798.

ensuite et ranimait cette respectable vieillesse par des sons patriotiques dont les tambours faisaient retentir les airs.

Là était placé le char de triomphe portant la Liberté. Ce char était suivi du faisceau représentant l'Unité et l'Indivisibilité, d'un corps de musique et de tambours, d'un détachement de l'armée révolutionnaire parisienne.

Le citoyen Couturier, représentant du peuple, accompagné de deux commissaires du département (Charpentier et Sibillon) était placé entre ce détachement de l'armée révolutionnaire et la Société populaire républicaine, les corps constitués régénérés, tous en bonnet rouge et se tenant sous le bras marchaient ensuite.

Un bataillon de la garde nationale marchait immédiatement.

Enfin cette marche était terminée par l'aristocratie et les citoyens et citoyennes de la ville en très grand nombre la fermaient.

A chaque arbre de la liberté les airs patriotiques y ont été joués et chantés, tous les citoyens, unis par les mêmes liens, ont bu dans la même coupe.

A la dernière station a été immolé aux sentiments républicains, les élèves de la liberté l'ont ensuite livré aux flammes qu'ils ont jetée au vent (1).

Une pluie considérable n'a ralenti ni la marche, ni le patriotisme, aucun citoyen n'a quitté le poste et cette fermeté, qui a étonné l'aristocratie, n'a fait qu'accroître la gaîté des patriotes.

Ainsi a été célébrée cette promenade civique à jamais mémorable.

Périssent les aristocrates, les modérés, les gens qui affectent le patriotisme et qui ne sont qu'égoïstes; ne perdons jamais de vue la simplicité de la franchise, l'unité qui en ont (sic) fait l'ornement et l'exemple terrible, mais juste, dont ils ont été témoins et dont ils doivent s'attendre à éprouver les effets.

Cette fête ne pouvait mieux se terminer qu'en secouant les préjugés dont nos pères nous berçaient et auxquels les tyrans nous assujétissaient en nous rendant tributaires d'une société, qui se jouait de notre crédulité. Un bal public s'est établi dans la principale église et s'est prolongé jusqu'au lendemain 7 heures du matin, heure à laquelle la brillante jeunesse s'est retirée en criant *Vive la République ! vive la Montagne ! vivent les sans-culottes !*

Signé : COUTURIER; GEROSME; SERINGE-LAURIN, MEUNIER, BRUERRE aîné, JAMET, LE WASSEUR, LIBRE, ci-devant ROY, CRESPIN, BARON DE LISLE.

Pour copie conforme :

CROSNIER, secrétaire.

Le citoyen Jean-Baptiste Simonin, de Toul, département de la Meurthe, fait don à la nation d'une somme de 566 livres qui lui est due à titre de constitution, avec les intérêts échus; il regrette que son grand âge de 70 ans et la modicité de sa fortune, qui ne consiste que dans une

pension de 251 livres, ne lui permette pas de faire tout le sacrifice que lui dicterait son amour pour la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Simonin (2).

« Citoyen,

« Je m'adresse à vous avec toute la confiance que vous méritez, par le zèle que vous mettez à servir vos concitoyens dans les affaires qu'ils vous confient. Voici le sujet de la mienne. Il m'est dû par la nation une somme de 566 livres 8 sols 6 deniers de Lorraine avec 2 années de rente, comme vous le verrez par les papiers ci-inclus, et reconnue et avouée par le département de la Meurthe après les recherches et vérifications faites par le district de Toul. J'en fais don et l'offre à la nation. Si je n'eusse pas été malade pendant trois mois et plus, il serait déjà fait; j'eusse désiré que la somme fût plus considérable, il en eût été de même. Je ne suis point fortuné, la pension que je viens d'obtenir de 251 livres 18 sols 4 deniers me suffira, je l'espère, si elle m'est continuée, pour mon entretien dans la place que vous savez que j'occupe. Vous voudrez bien faire à ce sujet tout ce qu'il conviendra de faire, de mon côté ma soumission aux lois de la patrie sera mon unique occupation. Vous connaissez ma conduite à ce sujet. Je n'aurai après cela qu'une parfaite reconnaissance des peines et des soins que je vous occasionne.

« Je suis avec fraternité,

« Le citoyen SIMONIN, prêtre.

« Toul, le 2 frimaire l'an II de la République française, une et indivisible, 1793.

Les membres du conseil général de la commune de Nîmes, témoignent leur horreur sur la barbarie exercée par les Anglais contre 300 patriotes français, dans le port de Gênes; ils en demandent une vengeance éclatante. « Que Londres soit détruit! s'écrient-ils : Sénat plus puissant que celui de Rome, prononce sa destruction, et tous les Français s'empresseront de t'obéir; nouveaux Argonautes, ils franchiront l'espace qui nous sépare de l'Angleterre, et bientôt Londres ne sera plus; que le nom odieux d'Anglais soit proscrit en France; que celui de la nation la plus barbare lui soit substitué, afin de rappeler aux générations à venir le massacre de 300 Français dans le port de Gênes. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

(1) Cette phrase est textuelle dans le manuscrit.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 216.

(2) Archives nationales, carton C 283, dossier 808.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 216.